



CAPD du Mardi 6 mars 2018

Ordre du jour :

- Liste d'aptitude de direction ;
- Départ en formation CAPPEI ;
- Demandes de congés de formation professionnelle.

Déclarations préalables. Vous trouverez celle du SE-UNSA sur [notre site](#).

À la suite des déclarations, le DASEN répond à quelques remarques : le CAPPEI est vecteur d'une école inclusive et tous les enseignants devraient être porteurs de l'école inclusive. C'est la mission de l'école que de scolariser tous les élèves. Pour les futurs directeurs, le DASEN rappelle l'importance de rencontrer en entretien et au préalable les collègues qui souhaitent s'investir dans cette fonction. On ne peut pas envoyer en formation, des collègues qui ne mesurent pas la complexité et l'engagement de cette fonction.

Approbation du PV du 26 janvier 2017.

1. Liste d'aptitude des directeurs d'école :

30 collègues se sont portés candidats pour être inscrits sur la liste d'aptitude des directeurs. Deux collègues obtiennent un avis réservé de la part de leur IEN, mais ont été reçus favorablement par la commission. Quatre collègues obtiennent un avis défavorable à la suite des entretiens dont deux avaient un avis très favorable de la part de leur inspecteur pour leur posture professionnelle. Il nous est précisé que les entretiens tentent de révéler l'appétence réelle des collègues pour cette mission de direction.

Certains collègues déjà en poste de direction n'ont pas eu d'entretien alors que d'autres en ont eu ! L'inspecteur d'Académie s'en étonne et demande une suspension de séance pour prendre le temps de vérifier les textes. Le SE-UNSA préconise la lecture du texte : [NOTE DE SERVICE N°2002-023 DU 29-1-2002](#)

Suite à la lecture des textes : ils disent que le collègue est inscrit de plein droit dès que l'avis de l'inspecteur est favorable. Selon la note de 2002, que le SE-UNSA avait en mémoire, M. Le DASEN rétablit trois des collègues sur la liste en leur octroyant un avis favorable de commission. 29 collègues partiront donc en formation.

A l'avenir : si un collègue a un avis de son IEN favorable ou très favorable après avoir fait fonction, il ne passera pas en commission ; si l'avis de l'IEN est réservé ou doit faire ses preuves, il passera en commission.

2. CAPPEI : 9 départs

Les collègues partant en formation ont eu un avis très favorable. 2 collègues retenus ont renouvelé leur demande. 1 collègue a déjà renouvelé sa demande et est invité à revoir sa candidature l'année prochaine.

9 collègues restent donc sur le carreau cette année encore. Le SE-UNSA demande à ce que le nombre de départ en formation soit revu à la hausse pour satisfaire les souhaits des collègues et les besoins des écoles.

3. Congé formation :

7 collègues avaient déposé une demande ; une personne s'est retirée. Les 32 mois sont attribués à 5 collègues. Une demande a été refusée. Le SE-UNSA demande si l'administration a bien informé des conditions d'inscription à l'université dès lors que le collègue a quitté depuis plus de trois ans ton cursus universitaire. Les coûts d'inscription peuvent s'élever à plus de 4000 € l'année universitaire. Cette précision n'est pas anodine et impacte fortement la décision des collègues qui s'engagent dans une reprise d'étude.

4. Informations du DASEN portées à notre connaissance :

L'IA nous précise qu'un collègue a été licencié pour abandon de poste. La situation de ce collègue était complexe depuis plusieurs années.

Les organisations syndicales ont porté une demande de changement de date de la CAPD mouvement : elle sera reportée au **lundi 30 avril après midi**. Cela n'aura pas d'impact sur le calendrier en amont.

5. Questions diverses de l'UNSA

Point détachement : 9 demandes et 5 avis favorables. Même logique : pas d'avis favorable des demandes de l'AEFE. Avis favorable pour la seconde carrière vers le secondaire : 3 en math, 1 en CPE et 1 en allemand)

Avis favorable pour toutes les demandes de détachement dans le 2nd degré :

Avis défavorable pour toutes les demandes de détachement pour l'AEFE (l'avis du DASEN est consultatif) :

Stages annulés :

- ✓ Préparation d'entretien des directeurs d'école (problème climatique)
- ✓ Formation aux risques professionnels (annulé faute de candidat)
- ✓ Débuter en ASH : déplacé avec une journée en plus
- ✓ Agir contre l'illettrisme : 5 sessions prévues ; 4 faites : réorganisation

Ajouts de formation :

- ✓ 10 novembre : formation directeur
- ✓ 24 janvier : 4 ½ journée pour les PE
- ✓ CAFIPEMF : 3 à 6 ½ journées.

IMP : Nous avons alerté l'administration sur les conditions d'attribution de l'IMP aux référents numériques. Certains départements ont pris la décision de verser cette IMP dès la fin de l'année 2017. Nos collègues s'inquiétaient de leur sort dans les Deux-Sèvres. La réponse nous est donc donnée ce jour : les référents numériques obtiendront cette IMP sur leur paie du mois de mars avec effet rétroactif et lettre de mission qui va avec.

Journée d'absence spéciale sans traitement : pb d'AGS retiré ?

Lorsque la demande d'autorisation d'absence est accordée sans traitement, c'est qu'il manque des justificatifs ou que c'est une demande personnelle. Il y a beaucoup de demandes dans notre département par rapport à des départements aux profils identiques. Retrait d'AGS quand c'est sans traitement.

Intempéries : problème des collègues qui n'ont pas pu aller en classe. Bienveillance. Pas de retrait de salaire.

CAPD « hors classe » : Pas de réponse pour la transformation de la note en appréciation. L'information sera sur I-prof avec deux critères ; valeur professionnelle et ancienneté dans l'échelon.

Classe exceptionnelle : 17 promus : 15 au 1^{er} vivier, 2 au 2nd vivier. Les collègues seront avertis ultérieurement. Si vous souhaitez savoir si vous faites partis des heureux élus, appelez-nous au 05.49.33.79.01 ou au 06.13.50.48.30.

PES : 34 dans le département à la rentrée.

INEAT – EXEAT : limite début mai.

Modalités de redoublement : qui décide au final ? L'IEN ou le conseil des maitres ? Le DASEN propose un conseil d'IEN pour avoir une position commune à toutes les circonscriptions. Le DASEN ne veut pas de problématique.

Pb des collègues UPI2A : absence de la collègue depuis longtemps, et demande d'un remplacement. La chargée de mission a été sollicitée. Une réponse sera faite.